

# LE CHIZEROT



Paysan d'Uchizy au mariage de sa fille  
1844

# BULLETIN MUNICIPAL

guide

BULLETIN MUNICIPAL N° 18  
+++++

SOMMAIRE  
-----

	Pages
- Aménagement de la Place de la Fontaine.....	1
- Club du 3e âge (compte-rendu).....	2 à 5
- Conseil Municipal du 21/02/86.....	6 à 11
- " " du 20/03/86.....	12 à 15
- " " du 15/05/86.....	16 - 17
- " " du 28/05/86.....	18 à 23
- Diplôme Fleurir la France.....	36
- Obsèques de M. BURY Lucien.....	24
- La Route des Vins.....	25
- La Vie Communale.....	26 à 35
- Uchizy en 1936.....	37
- Photos souvenir :	
- Amicale des Anciens Elèves	38
- Ecole.....	39
- Union Sportive Sarrasine..	40

+-+-+-+-----+-----+-----+

\_\_o\_\_o\_\_o\_\_

DETAIL SUR FONTAINE ET ACCES

-LAVOIR -

PILORY

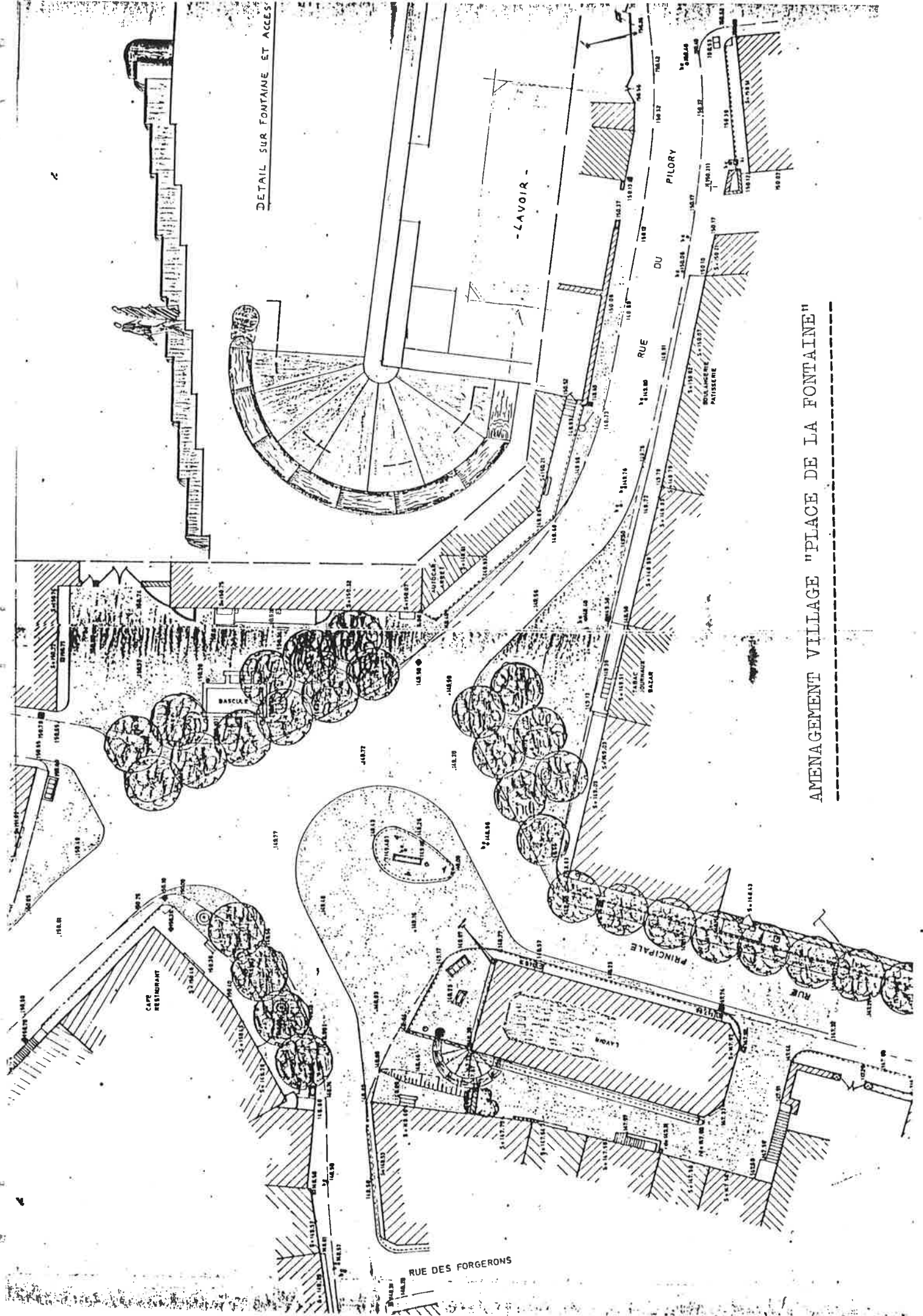
DU

RUE

PRINCIPALE

RUE DES FORGERONS

AMENAGEMENT VILLAGE "PLACE DE LA FONTAINE"



ANNEE 1985

Compte rendu d'activité

Comme les années précédentes, tout au long de l'année, la fréquence aux réunions bi-mensuelles a été marquée par une constance dans la fréquentation : 20 à 30 personnes suivant les saisons. Ce sont toujours les mêmes, qu'elles soient remerciées pour leur fidélité.

Le 2 janvier, nous avons fêté les rois, occasion de rencontre qui nous a permis de nous offrir mutuellement nos vœux pour la nouvelle année tout en dégustant la galette et autres friandises.

Le 22 janvier, une réunion interclub a eu lieu à Péronne (23 communes convoquées, 11 présentes). Vu le temps, personne de chez nous n'y est allé.

Le 6 mars a eu lieu notre assemblée générale.

Le 28 avril, 65 personnes étaient présentes à l'hôtel du Lion d'Or pour le repas gratuit, offert moitié par la Commune, moitié par le Club. Un cadeau a été donné aux 8 personnes du Club atteignant leurs 80 ans dans le courant de l'année.

Le 1er mai, une demoiselle professeur à Tournus ayant passé des vacances en Chine, nous a passé des diapositives sur ce pays. 29 personnes étaient présentes.

Le 4 juin, 48 personnes participaient au voyage à Hauterives : visite de la curieuse construction du facteur Ferdinand CHEVAL et du parc animalier de Peaugres dans l'Ardèche.

Le 4 juin également, avait lieu l'assemblée générale de la Fédération à Buxy. Monsieur JOSSERAND devait y représenter le Club mais empêché, il n'a pas pu y aller.

Le 25 juin, fête de la Fédération départementale au Breuil. Personne du Club à ma connaissance n'y a assisté.

Le 7 juillet, avait lieu la foire à la brocante. Le Club y a vendu une partie des travaux réalisés par les dames et 300 enveloppes surprises.

Le 4 août, jour de la fête patronale, nous avons récidivé avec le même succès.

Le 25 septembre, 50 personnes partaient visiter Tournus et quelques unes des belles cheminées sarrazines de Bresse, en particulier celles de la Forêt du Planons. Repas copieux et soigné à Romanay chez notre compatriote Lucienne DAVID.

Le 22 octobre, réunion à Tournus organisée par un représentant de la S.N.C.F. au sujet des voyages possibles train-car. Le Club était représenté par Mesdames BOURGEOIS et DEROCHE et Monsieur BOURGEOIS.

.../...

Le 10 novembre, 55 convives étaient réunis au restaurant du Lion d'Or pour une ~~changement~~ fête d'automne.

Le 10 décembre, réunion de secteur interclub à la Roche Vineuse. ~~Y~~ ont assisté Mesdames BOURGEOIS et SAPIN et Monsieur MICHEL.

Le 17 décembre, réunion à Tournus organisée par le Crédit Agricole sur la sécurité des biens. Vu l'heure tardive de cette réunion, personne du club n'y est allé.

Le 18 décembre, dernière réunion de l'année, où nous avons fêté Noël. Les principaux commerçants du pays ont participé par la fourniture de charcuteries, fromages, fougues de chocolat, papillottes pain, ainsi que les coopératives de Chardonnay, le G.A.E.C. Talmard et Monsieur Paul MAIRE pour les boissons. Qu'ils en soient tous remerciés ainsi que toutes les personnes qui par leurs dons, leurs travaux, leur dévouement ont permis ces réalisations.

Au cours de l'année, nous avons eu à déplorer les décès de :

- Monsieur BRY, le 17 janvier
- Madame CHERVIER, le 18 février
- Madame BUCHILLET, le 3 mars
- Monsieur DIOCHON, le 17 juin
- Madame BRUSSON, le 24 septembre.

Une plaque a été déposée sur leur tombe. Afin d'honorer leur mémoire, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

Henri Michel.

CLUB DU 3e AGE - UCHIZY

SORTIE 10 JUIN 86

45 personnes ont participé à notre sortie du 10 juin qui nous a emmenés d'abord dans le bassin de la Seille par Tournus, Cuisery (son aérodrome, le moulin Cochard, l'écluse), Jouvençon, Rancy (pays des chaisiers), Sornay (ses jardins de légumes), Louhans (la capitale de la Bresse louhannaise, son clocher couvert de tuiles vernissées).

Entre Beaurepaire et Lemanchée, nous quittons notre département de Saône et Loire pour entrer dans celui du Jura.

A Lons le Saunier, a lieu notre premier arrêt café-toilette. Lons le Saunier dont les Romains utilisaient l'eau salée est encore une station thermale. C'est la patrie de Rouget de l'Isle, créateur de la Marseillaise. C'est le siège des fromageries de la Vache qui rit et de la Vache Grosjean. Dès la pré-histoire, Salins et Lons alimentaient le trafic de sel vers l'Europe Centrale. Plus tard, les Romains exploitèrent les salines jurassiennes. Les salines de Franche Comté dont les plus importantes furent longtemps celles de Salins et de Montmorrot, produisaient encore près de 50 000 tonnes de sel en 1965. Actuellement les eaux de Salins et de Lons ne sont plus utilisées que pour des cures thermales.

A la sortie de Lons, le paysage change, ce n'est plus la plaine de Bresse. Notre car grimpe les pentes et les routes de montagne assez droites jusqu'à Orgelet, mais très sinueuses après et très ombragées par les sapins qui les bordent. Après Coozy, Cernon, nous arrivons au barrage de Vouglans. Nouvel arrêt pour voir ce barrage de type voute mince : 6 m d'épaisseur à la crête pour un développement de 420 m et 103 m de hauteur. Il a été mis en service en 1968. C'est la 3e retenue de France (600 millions de m<sup>3</sup>) après celle de Serre Ponçon et de Ste Croix. La centrale souterraine installée au pied du barrage produit en moyenne 235 millions de KWH par an. La retenue d'eau s'étend sur 35 kilomètres.

Après cette visite du barrage, nous gagnons Chancia puis Dortan, cité des lunettes complètement rasée au cours de la guerre 39-45, puis Oyonnax, cité industrielle au coeur d'une région touristique, la vallée de l'Ain à l'Ouest, celle de la Brienne au Nord, celle de la Valserine à l'Est et le Bugey au Sud. C'est la capitale des matières plastiques. Dès le 14e siècle, ses artisans fabriquent des peignes avec le bois des forêts jurassiennes. A la fin du 18e siècle, ils lui substituent la corne puis l'écaille.

En 1869 est découvert le celluloïd et cette matière plastique est l'occasion d'un nouveau développement de la fabrication non seulement des peignes, mais des objets de parure et des jouets qui s'y sont adjoints. Quand plus tard la galalithe, la lactolithe, la bakélite etc... apparaissent sur le marché, Oyonnax les utilise sans tarder et maintient sa prépondérance. Aujourd'hui avec l'apparition des thermoplastiques, Oyonnax est devenu un centre de production d'importance européenne. Cette production trouve ses débouchés dans la fabrication des objets les plus divers : articles ménagers, jouets, fleurs artificielles, peignes etc... Elle est également axée sur la lunetterie, les fournitures à l'industrie automobile et sur la fabrication des pièces utilisées pour les appareils de radio et les appareils électriques.

Après avoir traversé la forêt d'Echallons, nous découvrons au milieu des prés dans une éclaircie de la forêt le petit lac Genin et son restaurant que nous gagnons à midi juste. Ce restaurant tenu par Monsieur et Madame GAUDEZ de Lugny, a la spécialité d'offrir des viandes grillées sur feu de bois dans la salle à manger même.

Vers 15 H, nous quittons cette oasis de verdure après un déjeuner délicieux et copieux pour gagner Thoirette, par Oyonnax, Samognat, Matafelon, Cervessiat et Chavannes sur Suran. A Thoirette, nous prenons les gorges de l'Ain sur la rive gauche jusqu'à Serrières en passant par Cize-Bolozon où se trouve une autre centrale électrique en fonction depuis 1922.

Une petite émotion à Serrières où le car s'étant trompé de route, il a fallu faire demi tour, l'avant du car surplombant la rivière d'Ain.

Sur l'esplanade à proximité du pont, panorama sur le pont et les gorges de l'Ain, que nous avons vu à loisir tout en dégustant un rafraîchissement sur la terrasse de l'auberge tenue par un frère de Monsieur GRAS restaurateur à Tournus.

Mais les bonnes choses ont une fin et il a fallu reprendre la route pour Ceyzériat, Bourg, Pont de Vaux et Uchizy où nous arrivons vers 19 H 30, enchantés de cette sortie intéressante, agréable, instructive, faite par beau temps et terminée dans les chansons anciennes et les histoires drôles.

Henri MICHEL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 1986

L'an mil neuf cent quatre vingt six, le vingt et un février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Les Conseillers formant la majorité, désignent M. GUYONNET Jean Marc, comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27.12.1985

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27.12.1985.

N° 2 ACHAT D'UN ASPIRATEUR

L'aspirateur utilisé jusqu'à ce jour pour le nettoyage : école-mairie, est hors d'usage, il y a lieu de le remplacer.

LE CONSEIL :

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

de faire l'acquisition d'un aspirateur pour les besoins de la Mairie, en remplacement du précédent, hors d'usage.

N° 3 OUTILLAGE POUR LE TRACTEUR DE LA COMMUNE

LE CONSEIL :

considérant qu'il est nécessaire d'acquérir quelques outils pour le tracteur Renault de la Commune, afin de palier aux difficultés éventuelles de la marche de l'engin,

D E C I D E :

de faire l'achat de l'outillage, indispensable à l'équipement du tracteur Renault de la Commune.

N° 4 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE DE VACANCES 1986

LE CONSEIL :

Vu la lettre du 10 septembre 1985, de l'Inspecteur d'Académie de Mâcon tendant à l'octroi d'une journée supplémentaire de vacances peut être accordé aux élèves des écoles.

D E C I D E :

.../...



après avoir pris l'avis du Corps enseignant de la Commune, de fixer au mardi 20 mai, la journée supplémentaire de vacances accordée aux élèves des écoles d'Uchizy.

N° 5 INAUGURATION, EN ETE 1986, DE LA ROUTE DES VINS

M. BUCCHANERI, Maire de Solutré, et président du Syndicat d'initiative "Mâconnais" organise l'inauguration officielle de la Route des Vins, en Juin 1986.

LE CONSEIL :

Après avoir pris connaissance des circulaires relatives à cette fête de juin 1986

D I T :

que cette manifestation est l'affaire des vigneronns locaux et éventuellement des associations locales en ce qui concerne l'organisation des réjouissances.

N° 6 DEMANDE DE SUBVENTION DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE TOURNUS

LE CONSEIL,

Vu la lettre du 07.02.1986, du Président du Syndicat d'initiative de Tournus, tendant à obtenir une subvention.

D E C I D E :

d'accorder une subvention de 1 000 F au Syndicat d'Initiative de Tournus en vue du développement de la publicité en faveur, notamment, de la Commune.

N° 7 AUTORISATION D'EXPLOITER DES BUIS DANS LES BOIS COMMUNAUX

LE CONSEIL,

Vu la lettre du 21.08.1985, de l'Office National des Forêts, fixant les modalités d'exploitation des rameaux de buis dans les forêts soumises au régime forestier,

D E C I D E :

d'autoriser l'entreprise agréée par l'office national des forêts de couper les buis dans les bois communaux.

N° 8 BAIL DE CHASSE

Le bail de chasse de la Société d'UCHIZY EXPIRE le 01.04.1986, il avait été conclu entre les parties le 20.4.77 pour la somme de 900 F. Ce loyer était basé sur le prix de vente du lièvre, des faisans et de la perdrix calculé d'après les mercuriales de Paris.

L'expérience des neuf années écoulées permettant de dire que le loyer ne donne pas satisfaction : difficultés de se procurer les prix auprès des organisations compétentes, difficultés de calcul et augmentation trop substantielle du loyer.

LE CONSEIL,

ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

D E C I D E :

de renouveler le bail de la société de chasse pour une durée de 9 ans, de modifier le mode de calcul de cette location en prenant comme base le prix de la viande de boeuf soit 108 kg de viande de première qualité et ce par référence au mode de calcul des baux ruraux.

N° 9 BAILLE M. DESRAY

Le bail de M. Jean DESRAY, retraité, situé dans le bâtiment communal à l'ouest de l'Eglise, arrive à expiration le 01.07.86. L'intéressé n'ayant pas exprimé le désir de le résilier, dans les délais impartis, il y a lieu de le renouveler.

LE CONSEIL DECIDE :

de renouveler le baille M. DESRAY, pour une durée de 9 ans, suivant les mêmes conditions que précédemment. Conditions de prix basées sur l'indice national du coût de la construction.

N° 10 LOI BARANGE

La lettre du 11.02.86 du Président du Conseil Général ayant comme objet :

"Fonds scolaires départementaux, année 1985/1986"

Part automatique :

L'attribution annuelle s'élève à 9,60 F par élève du 1er degré, soit pour la commune  $57 \times 9,60 = 547,20$  F

Le Directeur de l'école publique de la Commune a présenté son programme d'acquisition de matériel scolaire dans la limite de cette somme, soit :

a) Classe maternelle :

- Anneaux souples	.....	172.10
- Une corde de 5 m	.....	26.50
- Bâtons gymnastique	.....	28.00

b) Classe primaire, cours moyen :

- cinq livres de géographie	.....	320.60
-----------------------------	-------	--------

TOTAL	.....	547.20
-------	-------	--------

.../...

N° 11 CONVENTION D'HONORAIRES

Le concepteur de notre salle communale, doit être autorisé par l'Assemblée communale à percevoir dès à présent des honoraires en fonction de sa mission.

Le Conseil Municipal :

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-après :

Entre les soussignés :

- Monsieur le Maire de la Commune d'Uchizy, d'une part, autorise par délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 1986.

Et :

- Monsieur Paul GUILLEMIN, concepteur, demeurant 2 Place de la Cité à Tournus, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

- de compléter, par le présent avenant, le contrat initial :

1°) Règlement suivant mission du concepteur :

A) Av. ant-projet-estimation des travaux, plans d'exécution et adjudication - au 50 centièmes du montant des honoraires calculés sur le montant de l'estimation

B) Etablissement des marchés - direction générale des travaux - réception - au 50 centièmes suivant article 1. Règlement par acompte sur situations entreprises.

2°) En fin de règlement du chantier, une note d'honoraires générale sera fournie suivant le montant des travaux exécutés.

3°) Les règlements pourront s'effectuer au C.C.P. DIJON n° 1718.98 J.

N° 12 CHEMIN EN MARGEANT

Paul Talnard, demande à nettoyer le chemin rural n° 30 dit ; en Margeant lequel sépare deux terrains exploités par lui en cet endroit.

LE CONSEIL :

considérant que le chemin rural dont il s'agit d'une longueur de 220 m, divise en deux un terrain qui paraît faire un tout avec une autre parcelle et qui, débarrassé des bois sauvages qui l'envahissent, permettrait à l'exploitant de le cultiver avec plus de facilité.

Considérant que ce chemin est inutilisé depuis de longues années.

.../...

Considérant cependant, qu'il ne peut être désaffecté, et que partant, il y a lieu de le maintenir et de le conserver dans ses limites actuelles, lesquelles sont matérialisées par les bornes réglementaires plantées à l'occasion du remembrement en 1971,

D E C I D E :

d'autoriser le demandeur à nettoyer le chemin rural (non utilisé actuellement) traversant son exploitation au lieu dit : en Marges

N° 13 DEPENSES ENGAGEES 1986

Le budget de l'année 1986, n'est pas encore établi, mais il serait nécessaire d'autoriser le Receveur Municipal de payer les dépenses tant d'investissement, que de fonctionnement qui seront engagées jusqu'à l'élaboration du budget dont il s'agit.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

D E C I D E :

d'autoriser, le Receveur Municipal de payer les dépenses de la Commune, année 1986, qui sont engagées au titre de l'année en cours.

N° 14 QUESTIONS DIVERSES

LE CONSEIL MUNICIPAL :

D E C I D E :

- a) de faire réparer, par une entreprise "Extra Muros", le toit de l'abri des voyageurs, place de la Fontaine.
- b) de confier à deux conseillers le soin de choisir, le cadeau de la municipalité pour la secrétaire de mairie en congés de maternité.
- c) d'aménager la traversée, un chemin vers la Montagne de Conbarn dont les eaux de ruissellement envahissent les terrains de culture situés en aval
- d) de confier à la Commission des chemins, le soin d'étudier le bien-fondé de la demande de Mme Dunontet, tendant à faire réparer les chemins accédant au Camping n° 6.
- e) de n'apporter aucune modification aux quatre taxes directes locales en 1986.

.../...

Le Maire :

Par délibérations du 22/02/85 et du 24.05.85, l'Assemblée de ce siège a décidé de construire une salle Communale à usages multiples, en transformant la grange dite "Richy".

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt, soit dans un premier temps à 200 000,00 F et ensuite à 400 000,00 F.

Il ajoute que les circulaires du 14.01.86 et du 18.02.86, ayant comme objet : Dotation globale d'équipement des Communes, pour 1986, le Préfet, Commissaire de la République de Saône et Loire, précise qu'il est possible d'avoir des subventions dans le cadre de la seconde part de la Dotation globale d'équipement.

LE CONSEIL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

1° - prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté

2°) - détermine comme suit les moyens financiers

a) salle communale .....	1 039 917.00
b) réparation de la voirie communale .....	73 950.00
c) équipements sportifs et loisirs .....	12 236.00
	<hr/>
Soit au total°°°	<u>1 126 103.00</u>
Récupération T.V.A. ....	180 073.00
Emprunts ;.....	600 000.00
Fonds propres commune .....	346 030.00
	<hr/>
Soit un total ..	<u><u>1 126 103.00</u></u>

3° - demande à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, de bien vouloir accorder à la Commune les subventions prévues à cet effet.

N° 15 A PRIS CONNAISSANCE

a) de la circulaire de M. le Préfet de Saône et Loire, relative à l'utilisation possible des locaux scolaires durant la campagne électorale.

b) de la lettre du service du Tourisme "Campagne fleurir la France", ayant attribué la somme de 200.00 F à la Commune pour son fleurissement année 1985.

.../...

N° 16 A ENTENDU

Le compte rendu des membres de la Commission d'assainissement, notamment sur les différents endroits propices à l'installation de la fosse d'épuration et du commencement des travaux d'assainissement. (affaire à suivre).

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

SEANCE DU 20 MARS 1986

L'an mil neuf cent quatre vingt six, le vingt mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Les conseillers présents formant la majorité désignent Andrée RICHY comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21.02.1986

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil du 21 février 1986.

N° 2 BUDGET PRIMITIF - ANNEE 1986

L'Assemblée entend la lecture des chiffres du budget primitif 1986 proposé par le Maire, et vote chapitre par chapitre le budget suivant :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 60 : Denrées et fournitures

Habillemeent	3 000.00
Carburants	1 000.00
Combustibles	50 000.00
Produits d'entretien ménager	3 000.00
Fournitures de voirie	2 500.00
Fournitures scolaires	7 500.00
Fournitures de bureau	13 000.00
Frais divers	2 000.00

Chapitre 61 : Frais de personnel

Rémunération du personnel permanent	226 000.00
Rémunération du personnel temporaire	60 000.00
Rémunérations diverses	6 000.00
Charges sociales	124 884.00

.../...

<u>Chapitre 62</u> :	<u>Impôts et taxes</u>	
	Impôts fonciers et taxes foncières	75 000.00
<u>Chapitre 63</u> :	<u>Travaux et services extérieurs</u>	
	Entretien de bâtiments	60 000.00
	Entretien de voirie et de réseaux	100 000.00
	Entretien de matériel, outillage et mobilier	20 000.00
	Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	10 000.00
	Electricité, eau, gaz, assainis.	50 000.00
	Primes d'assurance	20 000.00
<u>Chapitre 64</u> :	<u>Participations et contingents</u>	
	Contingent pour dépenses d'aide socia.	31 600.00
	Cotisations municipales	3 000.00
	Contingent pour service d'incendie	26 500.00
	Participations à charges intercomm.	8 500.00
<u>Chapitre 65</u> :	<u>Allocations - subventions</u>	
	Bourses et prix	1 500.00
	Subventions	4 400.00
	Affouagistes	14 600.00
<u>Chapitre 66</u> :	<u>Frais de gestion générale</u>	
	Fêtes et cérémonies	6 500.00
	Impressions, reliures et autres prestations de service	3 000.00
	Documentation générale	3 000.00
	Frais de P.T.T.	3 500.00
	Frais d'actes et contentieux	500.00
	Ind. fonction du maire et adjoints	40 171.00
<u>Chapitre 67</u> :	<u>Frais financiers</u>	
	Intérêts	77 403.40
	Frais financiers pour emprunt	70.00
		<hr/>
	TOTAL	1 156 231.50
		=====

B) RECETTES

<u>Chapitre 70</u> :	<u>Produits de l'exploitation</u>	
	Droits de pesage, mesurage, jaugeage	200.00
	Taxe d'enlèvement des ordures	12 500.00
<u>Chapitre 71</u> :	<u>Produits domaniaux</u>	
	Coupes de bois	2 160.00
	Taxes d'affouage, pâturage, tourbage	2 210.00
	Location des droits de chasse et pêche	1 200.00

	Location des immeubles et du matériel	150 000.00
	Droits de voirie, place, stationnement	2 500.00
	Concessions dans les cimetières	1 000.00
<u>Chapitre 72 : Produits financiers</u>		
	Revenus des titres et rentes	62.50
	Intérêts des prêts et créances	1 760.00
<u>Chapitre 73 : Recouvrements - subventions</u>		
	Redevance sur consommation eau	320.00
	Recouvrement de frais de chauffage, éclairage	8 500.00
	Recouvrements	16 000.00
	Participations de l'Etat	300.00
	Participations des départements	540.00
<u>Chapitre 74 : Dotations reçues de l'Etat</u>		
	D.G.F. dotation forfaitaire	34 027.00
	D.G.F. dotation de péréquation (potentiel fiscal)	19 533.00
	D.G.F. dotation de péréquation (impôts sur les ménages)	9 369.00
	D.G.F. concours part (dotation minimum de fonctionnement)	22 123.00
	Dotation département	286 870.00
<u>Chapitre 75 : Impôts indirects</u>		
	Attribution sur permis de chasser	200.00
	Taxe additionnelle aux droits de mutation	14 000.00
	Impôts sur les spectacles	300.00
<u>Chapitre 76 : Impôts directs autres que contribution</u>		
	Imposition sur pylônes	4 500.00
<u>Chapitre 77 : Contributions directes</u>		
	Produits des contributions directes	559 737.00
	Attribution du fonds départen. de la taxe professionnelle	6 320.00
	<b>TOTAL</b>	<b><u><u>1 156 231.50</u></u></b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses :

Chapitre	10	Subventions équipement, dons...	351 104,00
	11	Prélèvements sur recettes fonct.	96 103,10
	16	Produits des emprunts.....	400 000,00
		<b>TOTAL.....</b>	<b><u><u>847 207,10</u></u></b>



N° 3 QUESTIONS DIVERSES

---

a) Employés communaux

Madame CASSIN Marie-Claude a été recrutée à compter du 1er décembre 1985 comme agent de bureau, en remplacement de Mme LAFARGE Rosette, titulaire du poste, et ce, durant ses congés de maternité.

La durée hebdomadaire de travail a été fixée à 26 Heures par délibération du 12/11/85. Or, cette durée s'avère insuffisante pour permettre à Mme CASSIN de mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après échange de vues,

DECIDE :

De fixer à 30 heures par semaine la durée de travail de Mme CASSIN à compter du 1er mars 1986.

b) Mme CHAINTREUIL Marinette

Madame CHAINTREUIL a déjà été occupé au secrétariat de la mairie (1979-1982). Elle connaît le travail et en particulier elle est une excellente dactylo. Il serait nécessaire qu'elle y revienne de temps à autre afin de seconder Mme Cassin qui se met progressivement au courant de son emploi, et éviter ainsi le retard dans l'exécution du travail qu'exige le secrétariat de mairie, à compter du 1er mars 1986.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De payer Mme CHAINTREUIL à l'heure soit 35,00 F, du fait que son occupation n'est qu'occasionnelle et irrégulière.

c) Ancien magasin de l'Union Sportive

M. SALLET Christian demande à louer, pour le Comité des Fêtes, le local vers l'arrêt des cars, autrefois affecté à l'Union Sportive qui ne l'utilise plus.

LE CONSEIL :

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De mettre à la disposition du Comité des Fêtes, l'ancien local précédemment utilisé par l'Union Sportive, à charge par le postulant d'y apporter les réparations qui s'avèrent nécessaires pour la bonne conservation de ce local.

.../...

Séance du 15 mai 1986

L'an mil neuf cent quatre vingt six, le quinze mai à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Les Conseillers présents formant la majorité désignent Mme MICHAUD Yvette comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20/03/86

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20/03/1986.

N° 2 AMENAGEMENT D'UN BATIMENT EXISTANT EN SALLE COMMUNALE

Par délibérations des 22/02/85, 24/05/85, 26/06/85 et 20/09/85, l'Assemblée de ce siège a décidé de construire une salle communale à usages multiples, en transformant la grange dite "Richy". A désigné M. Paul GUILLEMIN de Tournus, comme maître d'oeuvre et de mener à bien ce projet.

Il porte à la connaissance du Conseil, le procès verbal de la réunion de la Commission des Travaux tenue en mairie le 9 avril 1986 ; réunion ayant trait à la désignation des entreprises chargées d'exécuter les travaux de cette salle.

Après examen de la récapitulation et analyse des propositions présentées par le Maître d'Oeuvre, M. Paul GUILLEMIN, la Commission décide de retenir les entreprises, pour la réalisation des travaux.

1°) Les entreprises moins disantes :

- Lot 01 :	Démolition LUSSIANA.....	29 910,80	TTC
- Lot 02 :	Gros oeuvre LUSSIANA.....	197 908,13	"
- Lot 03 :	Charpente bois GRANGER.....	70 053,14	"
- Lot 04 :	Couverture tuiles BERTOLINI....	44 393,90	"
- Lot 05 :	Zinguerie DUCRET.....	16 779,99	"
- Lot 06 :	Menuiserie bois GUYONNET.....	143 213,06	"
- Lot 07 :	Plâtrerie-peinture DUMAZOT.....	157 932,65	"
- Lot 08 :	Carrelage CAUFFET.....	68 253,97	"
- Lot 10 :	Electricité JENADIN.....	188 495,92	"

2°) L'entreprise suivante quoique n'étant pas moins disante mais considérant le faible montant, l'aspect technique et de maintenance des travaux, et la proximité du siège de l'entreprise :

- Lot 09 :	Plomberie CROIZET.....	19 061,30	TTC
------------	------------------------	-----------	-----

Soit un montant total....	936 002,77	TTC
	=====	

.../...

Les membres de la Commission :

- M. JOSSERAND, Maire
- M. CORNUTRUIT, 1er Adjoint
- M. PERRUSSET, 2e adjoint
- Mme RICHY, Conseillère Municipale
- Mme MICHAUD, Conseillère Municipale
- M. JANNET, Conseiller Municipal
- M. MAZOYER, Conseiller Municipal
- Mme le Percepteur,

Absent excusé : Direction Départementale de la Concurrence et de la Consommation.

LE CONSEIL ;

Après avoir invité MM. BERTOLINI Pierre, GUYONNET Jean-Marc, CROIZET Jean Claude à quitter la salle, et après en avoir délibéré :

DECIDE :

D'homologuer le procès verbal de la Commission des Travaux.

### N°3 QUESTIONS DIVERSES

Le Maire a été invité par le responsable de l'inauguration de la route des vins (secteur de St Gengoux le National) afin de faire le point des festivités prévues pour le 7 et le 8 juin prochain. Il demande au Conseil de donner son avis à ce sujet. Il rappelle que l'organisation de cette tâche a été confiée au Comité des Fêtes (délibération du 21/03/86).

Plusieurs Conseillers, pensent qu'il faut marquer cette fête, afin de ne pas voir supprimer le nom d'UCHIZY de l'itinéraire de la route des vins; mais en tout état de cause, il faut éviter de tomber dans le piège qui pourrait être tendu quant aux frais à payer ultérieurement par la Commune. Pour M. Paul TALMARD, cette organisation dispose des fonds, qui lui permettent de financer les frais, entraînés par l'inauguration de la Route des Vins.

En définitive, il est décidé de recevoir les équipages de vieilles voitures de passage, le 8 juin à Uchizy. Le point de rencontre pourrait se situer vers l'Eglise. Ces détails seront précisés en temps utile, ultérieurement.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai au 5 juin 1986

L'an mil neuf cent quatre vingt six, à 21 heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie. Les Conseillers présents formant la majorité, le Conseil à l'unanimité désigne Mme MICHAUD Yvette comme secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 1986

Le procès verbal de la réunion du 15 mai 1986 est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

N° 2 COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 1985

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CORNUTRAIT Marcel, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1985 dressé par M. JOSSERAND Maire, après vérification par la Commission des Finances.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses réalisées :

Chapitre 60	Denrées et fournitures.....	68 475,01
61	Frais de personnel.....	325 207,20
62	Impôts et Taxes.....	64 035,15
63	Travaux services extérieurs.....	133 626,24
64	Participations et contingents....	62 076,85
65	Allocations - subventions.....	15 086,26
66	Frais de gestion générale.....	52 175,43
67	Frais financiers.....	68 720,20
82	Réduction.....	6 755,57
	TOTAL.....	969 682,83
		=====

.../...

b) <u>Recettes réalisées</u> :		
Chapitre 70	Produits de l'exploitation.....	9 810,90
71	Produits domaniaux.....	151 293,06
72	Produits financiers.....	1 822,50
73	Recouvrements - subventions.....	26 768,55
74	Dotations reçues de l'Etat.....	369 805,00
75	Impôts indirects.....	16 528,79
76	Impôts directs autres que contrib..	4 766,00
77	Contributions directes.....	530 473,00
	<b>TOTAL.....</b>	<b>1 111 267,80</b>
		=====
	Dépenses -	969 682,83
		-----
	D'où un excédent de .....	141 584,97
		=====

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) <u>Dépenses réalisées</u> :		
Chapitre 16	Remboursement d'emprunt.....	151 956,08
169	Avance du Département.....	100 000,00
214	Acquisition photocopieur.....	22 534,00
"	Tenue feu pompiers.....	3 912,00
"	Chauffe-eau.....	2 209,52
232	Bâtiments communaux.....	13 986,51
233	Travaux de voies et réseaux.....	433 861,49
	<b>TOTAL.....</b>	<b>728 459,60</b>
		=====

b) <u>Recettes réalisées</u> :		
Chapitre 10	Subventions.....	4 068,00
11	Prélèvements sur recettes fonction.	173 525,02
14	Fonds compensation T.V.A.....	39 654,00
1422	Amendes de Police.....	2 400,00
1431	Dotation Equipement.....	8 439,00
21	Acquisitions terrains.....	53 880,00
	<b>TOTAL.....</b>	<b>481 966,02</b>
		=====
	Dépenses -	728 459,60
		-----
	D'où un déficit de.....	246 493,58
		=====

L'exercice 1985 fait ressortir un déficit de clôture de 104 908,61 F (246 493,58 - 141 584,97)

Situation finale :

- Report de l'exercice 1984....	547 259,36
- Déficit clôture exercice 1985 -	104 908,61
	-----
D'où un excédent globale de	
clôture de.....	442 350,75
	=====

N° 3 CANTINE SCOLAIRE  
-----

Les parents d'élèves d'Uchizy souhaiteraient créer, sous l'égide de la Loi 1901, un restaurant scolaire pour la rentrée 1986-1987, et demandent qu'il soit désigné un local répondant à cet objectif.

Il est précisé que le restaurant scolaire intéresserait 20 élèves d'Uchizy et 5 environ, devant de Chardonnay, à la suite de la suppression de l'école de cette Commune.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'affecter le local, ancien logement de l'institutrice adjointe, au restaurant scolaire en cours d'organisation dans la Commune par les parents d'élèves.

N° 4 EMBAUCHAGE D'UN T.U.C.  
-----

Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'embaucher un T.U.C. (travailleurs d'utilité collective), afin de l'occuper à l'embellissement de la Commune (fleurs) et, à de menus travaux au secrétariat de la mairie.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé, et après échanges de vue,

DECIDE :

D'embaucher un T.U.C. 10 heures par semaine, pendant 3 mois, selon la réglementation en vigueur et, de lui verser 150,00 F en plus du salaire qu'il percevra de l'Etat.

N° 5 EMPRUNT POUR LA SALLE COMMUNALE  
-----

Les travaux de la salle communale devant commencer dans quelques jours, le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de contracter un emprunt de 400 000,00 F auprès de la Caisse Agricole Mutuel de Saône et Loire, afin d'assurer le financement de ce projet. Il précise qu'un emprunt de 200 000,00 F a déjà été réalisé en fin 1985 (le 20/12/85) pour le même objet.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après différentes explications et échanges de vue,

.../...

DECIDE :

D'autoriser le Maire à contracter un emprunt de 400 000,00 F, auprès de la Caisse Agricole Mutuel de Saône et Loire, et ce, pour novembre 1986.

N° 6 HORLOGE COMMUNALE  
-----

L'horloge de l'église ne sonne plus d'une façon régulière, le technicien consulté à ce sujet, a déclaré que l'horloge a été détérioré par l'orage qui s'est abattu dernièrement sur la Commune. Il a fourni un devis de 4 364,48 F pour la réparation de ce matériel.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé, après avoir vu le devis dont il s'agit et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De faire réparer l'horloge de l'église d'Uchizy.

N° 7 SOUVENIR FRANCAIS - COMITE DE TOURNUS  
-----

Le Souvenir Français, dont le président cantonal est M. TATON de Lacrost, est chargé de la rénovation du carré militaire et du monument élevé à la mémoire des morts de la guerre 1870-1871 au cimetière de Tournus. Pour ce faire, il est demandé à la Commune, à l'instar des autres communes du canton, une participation financière.

Il est précisé que ce monument a été élevé en son temps, par souscription cantonale, où figurent 7 enfants d'Uchizy, à savoir : (Carrillot, Cordier, Dufat, Genet, Pacoret, Pionet, Cordier).

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'accorder une somme de 1 000,00 F à titre de subvention à l'Association du Souvenir Français de Tournus, afin d'entretenir le carré militaire et le Monument élevé à la mémoire des morts de la guerre 1870-1871.

.../...

N° 8 CLUB DU 3e AGE (NOUVEAU LOCAL)

---

Dans la perspective de la création d'un restaurant scolaire dans le local du 3e âge, le Maire présente un autre local, qui selon lui pourrait convenir au Club, à savoir l'ancienne salle de réunion, située à l'ouest de l'église, actuellement loué au C.C.A.S.

Pour être habitable, ce local aurait besoin d'être rénové.

LE CONSEIL :

Après explications et échanges de vue,

DECIDE :

De faire établir un devis de cette rénovation par les hommes de l'art avant décision.

N° 9 FETE DITE DE LA ROUTE DES VINS MACONNAIS-BEAUJOLAIS

---

La fête de la route des vins confiée au Comité des Fêtes par délibération du 21/02/86, n'ayant pas été suivi d'effet, le Conseil Municipal, devant cette carence, regrette ce contretemps, qui est susceptible de rayer Uchizy de l'itinéraire de la route des vins.

DECIDE :

Après échanges de vue,

D'organiser cette fête de la route des vins Maconnais-Beaujolais et règle les modalités de cette organisation.

N° 10 ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'AFFOUGE DE FOIN

---

L'Assemblée révisé le rôle des bénéficiaires de l'affouage de foin au titre de l'année 1986 . Elle prononce 9 additions et 10 soustractions, à savoir :

.../...



ADDITIONS

	<u>Liste électorale</u>	<u>Impôts</u>
- BAUDRAS-BOFFET Denis	12	996
- BAUDRAS Pierre-Marie	14	988
- BRUNET-DRZYMALA-BILLET	176	352
- BUERET-BUIRET Alain	92	122
- FAVRE-MEILHAC Jacques	189	157
- LENOIR-DORME Roger	196	878
- MAZOYER-VARRAULT Guy	318	58
- PRADIER-FERTET Jean Charles	403	509
- RAYNAUD-LEMOINE Jean Paul	412	283

SOUSTRACTIONS

- Vve ANSELMO-MARIN Marguerite	Foyer logement Tournus
- Vve BAYARDON-PRELONGE Félicie	Hôpital
- Vve DEROCHE-PERRUSSET Andrée	Décédée
- GHIZZONI-MOTTET Daniel	Est dans la région parisienne
- GOIN-OLIAGNIER René	A quitté la Commune
- Vve LAFARGE-BOURGEOIS Marie	Hôpital
- Vve LAGAY-TROLY Marthe	A quitté la Commune
- Vve MURER-PANISSOT Alexandrine	Est à St Etienne/Reyssouze
- PARNOTTE-MOREL François	A quitté la Commune
- Vve THEVENARD-BRUSSON Augustine	Hôpital

Aux termes des statuts réglementant la distribution des portions de foin, il est accordé un délai de 20 jours soit jusqu'au 5 juillet 1986, aux personnes qui prétendraient avoir un droit à l'affouage de foin pour formuler leurs réclamations par écrit en mairie.

Il est précisé à toutes fins que pour bénéficier de cet avantage, il faut avoir dans la Commune : sa résidence principale, être inscrit sur la liste électorale politique, avoir acquitté les impôts locaux taxe d'habitation, être présent au moment de l'établissement du rôle, et y avoir séjourné au moins 7 mois.

N° 11 QUESTIONS DIVERSES

---

LE CONSEIL :

N'a donné aucune suite à la vente de la grange "Cornutrait" Rue Maréchal.

A entendu la lecture de la lettre du 22 mai 1986, relative à la publicité du Timbre Greuze.

A vu le dossier "La Bourgogne Viticole" concernant la signalisation d'information dans notre Commune.

H.J.

OBSEQUES DE MONSIEUR LUCIEN BURRY

Discours prononcé par M. Michel

---

Mesdames, Messieurs,

C'est au nom de l'Association Tournusienne des Anciens Combattants et victimes des guerres et en mon nom personnel que m'échoit la douloureuse mission d'apporter à la mémoire de notre camarade et ami Lucien Burry, l'hommage ému de tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé. Nous le savions gravement atteint, mais l'annonce de son décès nous a douloureusement surpris.

Il est né à Uchizy, a eu une enfance heureuse, dans une famille aimée et estimée où il apprit le dur métier de cultivateur tout en manifestant de sérieuses aptitudes pour les études.

Appelé de la classe 1916, il fut incorporé le 12 avril 1915 au 56e R.I. à Chalon sur Saône, puis affecté au 9e Bataillon de marche du 29e R.I., puis 167e R.I. le 24 juillet 1916. Il a eu les pieds gelés le 28 décembre 1916 à la Côte du Poivre (Verdun), blessé par éclats d'obus à Bezonneaux le 8 septembre 1917, gazé le 18 juillet 1918 en forêt de Villers Cotterets. A participé aux batailles du bois d'Ailly, Champagne, Verdun en Lorraine et en Belgique ainsi qu'à l'occupation de l'Allemagne.

Il fut cité à l'ordre du 167e R.I. le 5 juillet 1919 et a obtenu la médaille militaire en 1940.

Libéré du service militaire le 12 août 1919. Après quelques années passées à Uchizy où il fonda une famille il entra le 1er novembre à la SNCF à Mâcon où il resta jusqu'à sa mise à la retraite le 1er avril 1952. Bien considéré il y obtint les décorations de : Chevalier du mérite social de la SNCF, la médaille du travail et la médaille de vermeil.

Curieux de tout, il aimait à discuter sur tous les sujets qui demandent de la réflexion. Il employa toujours son intelligence au service du bien et de la fraternité, ce noble idéal qui a lui seul concrétise tous les autres idéaux pour vivre une existence heureuse.

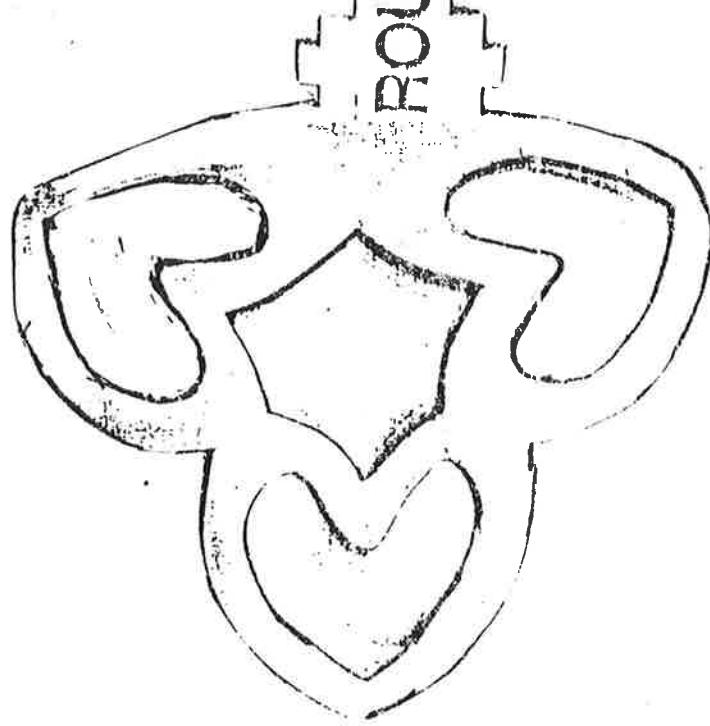
Il fut pour notre association un fidèle sociétaire dont nous garderons un très bon souvenir.

Au nom de l'association tournusienne des A.C. et V. des guerres, j'adresse à sa famille éprouvée l'expression de nos condoléances attristées les plus sincères et à toi, Cher camarade, un dernier adieu. Dors en paix.

H. MICHEL

LA CLE QUI OUVRE LA PORTE DE

LA ROUTE DES VINS



ROUTE DES VINS - MÂCONNAIS - BEAUJOIS

UCHIZY

86

86

A l'honneur, ce dimanche, tous nos viticulteurs qui fêtaient l'inauguration de la Route des Vins avec les 61 communes du Mâconnais-Beaujolais.

Les conseillers municipaux avaient pour la circonstance mit la main, non pas au tonneau, mais à la décoration et dont le village s'est

retrouvé enrubanné aux couleurs de la vigne verte et jaune. Le soleil était de retour et ce fut ainsi une superbe fête à laquelle toute la population a joyeusement participé.

C'est à M. Gautheron, conseiller général que revint l'honneur de remettre la clé symbolique de la route à M. Jossierand, maire, lequel dans

une brève allocution rappela le travail dur, mais enrichissant qu'est la vigneification de nos crus renommés.

Bien sûr un vin d'honneur réunit tout le monde devant un verre de blanc, avant le départ pour Blanot dans le cortège des voitures anciennes suivant un superbe char fleuri venant de Saint-Gengoux-le-National.

LA VIE COMMUNALE N° 686  
=====

LA DERNIERE NEE DES MAIRIES

La commune de Recouvrance (Territoire de Belfort) vient d'inaugurer sa nouvelle mairie. Rien d'extraordinaire à Cela ? Si, Recouvrance n'a que 51 habitants et n'avait jamais eu de mairie - pas plus qu'elle n'a d'église, ni d'école. Les mariages, les élections se passaient chez le maire, dans la salle à manger - quand le maire changeait on déménageait les archives, le cadastre et tous les papiers pour les installer chez le nouveau.

Quand il a été élu, en 1983, M. Albert Babe s'est dit : ça ne peut plus durer comme ça. Mais où trouver l'argent pour construire une mairie ? La commune n'a aucune propriété, aucun bâtiment, et elle a très peu de revenus : ni coupes de bois, comme dans d'autres communes de l'Est, ni taxe professionnelle. alors M. le Maire est allé à Paris défendre la cause de Recouvrance auprès du directeur des Collectivités locales, M. Giuily. Il s'était fait accompagner de deux supporters de poids, tout de même : le sénateur Dreyfus-Schmidt et le député Raymond Forni. Il et a obtenu que l'Etat prenne en charge 80 % des dépenses : soit une subvention de 320 000 F.

J'ai fait remarquer à M. le Maire : "Vous dépendez déjà de la commune voisine pour l'église et pour l'école, n'auriez-vous pas pu fusionner complètement avec elle, plutôt que d'investir 400 000 F dans une mairie, pour 51 habitants ?"

Mais M. le Maire ne veut pas entendre parler de fusion : "Nous avons peu de moyens, mais nous les utilisons mieux que si nous étions associés à une autre commune. Et Recouvrance a de l'avenir : sur 51 habitants, nous avons 18 enfants de 16 ans !".

VIMOUTIERS (ORNE) : GLOIRE AUX VACHES !

M. le Maire de Vimoutiers, Me Dumeige, qui revendique pour sa commune le titre de capitale du pays d'Auge, a décidé d'élever un monument à la gloire de la vache normande. Il s'agira d'une vache sculptée grandeur nature. Le boeuf charolais a déjà sa statue de bronze à Saulieu (Côte-d'Or), la Salers trône sur la place de Salers (Cantal). Il était normal dit M. le maire que la vache normande, dont le lait produit le fameux camembert, ait également son monument à Vimoutiers, où l'inventrice du camembert, Marie Hâfel, venait régulièrement faire son marché et vendre ses fromages.

Le sculpteur a chiffré le projet à 400 000 F, ce qui en ferait la vache la plus chère du monde. M. le maire compte sur le Conseil régional, le Conseil général et le Syndicat des éleveurs de la race bovine normande pour l'aider.

LA ROCHE-BERNARD (Morbihan) LANCE UN DEFI...

La Roche-Bernard (Morbihan) a la prétention d'être la commune la plus commerçante de France, c'est à dire celle qui a le plus grand nombre de commerçants par rapport au chiffre de sa population.

Des chiffres : pour 838 habitants (et sur une superficie de 42 ha) on compte 175 commerçants ou artisans qui paient la taxe professionnelle (dont 21 cafés). Un record difficile à égaler, qui s'explique par la situation particulière de la Roche Bernard, sur les bords de la Vilaine, avec son pont suspendu qui est le passage obligé de la Bretagne sud vers les pays de Loire. Il faut ajouter que la ville la plus proche (Saint Nazair est à 30 km.

L'un des quatre charcutiers de la Roche Bernard, M. Hervé Bodin, qui me communique ces informations, voudrait bien savoir s'il existe une autre commune en France qui ait un commerçant pour un peu moins de 5 habitants ?

LE RETOUR DES ALMANACHS

Qui expliquera pourquoi les almanachs retrouvent la faveur du public ! On les voit renaître peu à peu, dans de nombreuses régions. Le dernier en date est l'almanach de l'Eure et du Vexin normand, qui avait disparu au début du siècle et qui vient d'être relancé par deux journalistes de Lyons la Forêt, Pierre et Catherine Duffour.

Excellente initiative : ils publient, à la fin de l'almanach, la liste de 676 communes du département, avec le nom du Maire et des adjoints, le nombre d'habitants en 1808 et au dernier recensement, ainsi que le numéro de téléphone et les heures d'ouverture de la Mairie. Voilà des renseignements qu'il est rare de trouver regroupés et qui constituent, à eux seuls, une bonne raison d'acheter cet almanach.

.../...

UN 96e DEPARTEMENT ?

Quand on habite à 200 m d'une sous-préfecture, on ne voit pas pourquoi on devrait faire 56 km pour traiter les affaires qui relèvent de cette administration. Telle est pourtant l'inévitable semblable situation des 3 000 habitants de Saint-Nicolas-de-Redon.

Saint-Nicolas-de-Redon, c'est pratiquement un faubourg de Redon, sous-préfecture d'Ille et Vilaine. Seul un pont les sépare. Mais ce pont est une véritable frontière, car il enjambe la Vilaine qui marque la limite entre l'Ille et Vilaine et la Loire-Atlantique, mais aussi, du même coup entre deux régions de programme : la Bretagne et le pays de Loire. Pour se rendre à leur sous-préfecture, les habitants de Saint-Nicolas sont donc obligés d'aller à Châteaubriant, à 56 km.

Autre aberration : pendant longtemps, quand un habitant de Saint-Nicolas (Loire-Atlantique) arrivait à Redon (Ille et Vilaine) sa lettre partait d'abord à Nantes, puis elle était dirigée sur Rennes, d'où elle revenait vers Redon... Il a fallu attendre 1983 pour que les PTT mettent en place une liaison journalière par auto entre les deux localités.

Cela fait plusieurs années, pourtant, que les élus des communes situées de part et d'autre de la Vilaine luttent pour obtenir des aménagements. Certains vont jusqu'à réclamer la constitution d'un 96e département, dont Redon serait le Chef-lieu et qui regrouperait 9 cantons : 3 de l'Ille et Vilaine, 3 de Loire-Atlantique et 3 du Morbihan (car Redon est également limitrophe du Morbihan).

Mais le maire de Saint-Nicolas ne croit pas à l'avenir d'un département qui n'aurait que 90 000 habitants. Il revendique simplement, quant à lui, une série de mesures d'harmonisation administrative pour les communes du "pays de Vilaine" et la création de fonctionnaires spécialisés chargés de traiter les affaires du pays.

L'EDF vient de donner son accord à une demande vieille de 25 ans : le rattachement de Saint-Nicolas-de-Redon à partir du 1er janvier 1987. Si le courant passe, espérons que le reste suive....

.../...

COUP DE CHAPEAU !

UNE FAMILLE SAUVÉE DE LA RUINE GRÂCE À SON MAIRE

En mars 1979 la famille Rouxel prend en garde le petit David, 4 ans dont les parents viennent de divorcer. Prix de la pension 20 F par jour. Hélas David sera cruellement mordu par le chien des Rouxel... l'hospitalisation sera longue et douloureuse. Le Père de l'enfant porte plainte. Les Rouxel, agriculteurs de leur état ont mal lu leur contrat d'assurance : ils ne sont pas couverts et le 27 avril 1981 le tribunal de Cherbourg condamne la famille à payer plus de 233 000 F.

Faute d'argent, ils vont devoir vendre leur exploitation. Mais le Maire de Picauville dans la Manche où résident les Rouxel prend les choses en main. Un comité est créé. Les dons affluent de toute la Bretagne et de la Normandie. En quelques mois la somme a été réunie et en ce début d'année, le Maire, M. Vigier a pu rembourser les dernières traites. Pour cela il a réuni et rassemblé toutes les bonnes volontés : le club du 3e âge s'est activé... les footballeurs de Cherbourg ont joué un match amical. La chorale de Barneville-Carteret a donné un concert. Une discothèque a offert sa recette...

Bref, à Picauville la solidarité a retrouvé ses lettres de noblesse... parce qu'un Maire a décidé de soutenir quelques-uns de ses administrés.

GUIMAËC (Finistère) SE LANCE DANS LE COMMERCE

À 77 et 78 ans, il est bien normal que les deux épicières de Guimaëc songent à prendre leur retraite. Mais pas question pour elles de vendre leur fonds : elles ne veulent pas quitter la maison où elles ont passé toute leur vie.

Pour garder une épicerie dans cette commune de 810 habitants (dont la population triple en été), le Conseil municipal a donc décidé d'emprunter le jardin du presbytère pour y construire une supérette de 200 m<sup>2</sup>. "Au lieu de cultiver mes légumes, j'irai les acheter à la supérette", a conclu philosophiquement le curé qui, comme tous les habitants, approuve l'initiative de la municipalité.

Coût de l'opération : 925 000 F. Mais la commune bénéficie d'une subvention du FIDAR. C'est le boucher du chef-lieu de canton qui prendra la location et la gestion de la supérette communale.

### POUR QUELQUES ARPENTS DE NEIGE

Une querelle de clocher bloque l'installation d'un télésiège qui permettrait à la commune de Montclar (Alpes de Haute Provence) et à sa station du col Saint Jean de connaître l'extension dont elles ont besoin.

"Coin de Suisse égaré sous le ciel de Provence", la station du col Saint-Jean bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel, mais elle en paie aussi les conséquences : un enneigement souvent insuffisant. C'est pourquoi les élus locaux ont décidé la construction d'un nouveau télésiège qui étendra le domaine skiable jusqu'à 2 500 m d'altitude et garantira un fonctionnement de décembre à mai. Mais le tracé de cette liaison passe par la commune voisine de Seyne, où l'installation d'un pylône a été prévue. Et les deux maires ne se sont jamais entendus. Toutes les occasions leur sont bonnes pour se disputer. Et celle-ci est trop belle pour que le maire de Seyne la laisse passer.

"Cela fait cinq fois, disent les habitants que des géomètres se font transporter par hélicoptère là où doit être érigé le pylône pour essayer de déterminer si l'emplacement prévu est bien sur Seyne ou sur Montclar - et ce sont les contribuables qui paient les frais de cette querelle".

Le Maire de Seyne se défend de faire de l'opposition systématique. "Aucune autorisation ne m'a été demandée, souligne-t-il. Je suis contre le télésiège parce que c'est un projet trop coûteux pour une commune de 250 habitants. C'est le département qui devra combler le déficit et ce sera autant de perdu pour les autres communes".

Le Maire de Montclar répond : "le développement du tourisme est notre seule chance - l'élevage ne paie plus. En 1981, il fallait 28 génisses pour acheter un tracteur, il en faut aujourd'hui 32."

Question subsidiaire : combien de génisses faudrait-il pour payer le télésiège (4 milliards de centimes...)?

### LES DIVORCES COMMUNAUX

Il faut bien reconnaître que les fusions de communes ont été suivies de beaucoup de déceptions et de nombreux divorces. Lisez plutôt le faire-part qu'a reçu "Vie Communale" :



"Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de la Commune de Brageac (Cantal). Issue de la Révolution française, cette belle commune avait disparu par suite de l'association avec Ally et Drignac en décembre 1972. Spoliation, colonisation et autres inconvénients n'ont pu avoir raison de cette identité communale. Refusant l'aliénation, les habitants ont exprimé, par un vote à 91 % et une enquête publique favorable à 100 %, leur volonté de retrouver leur indépendance, et ils l'ont obtenue malgré l'impressionnante quantité de papiers nécessaires et les divers obstacles administratifs à vaincre..."

En Moselle, le dernier divorce est celui de Ranguieux, qui ne veut plus faire vie commune avec Hayange. Mais il y en a bien d'autres. Après la grande vague de fusions consécutive à la Loi de 1971, chacun a maintenant tendance à retirer ses billes. On s'est aperçu que la fusion n'était pas la panacée qu'on avait annoncée. "Il s'agit, disait à l'époque le préfet de la Moselle, de créer des collectivités capables de vivre par elles-mêmes et d'assurer le bien-être des habitants par une meilleure gestion des équipements et des services". Mais on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux. Et les mariages d'intérêt résistent rarement aux difficultés qui surgissent en temps de crise.

Le Maire d'une commune jumelée avec une cité allemande me rétorquait, récemment, que le regroupement des communes avait parfaitement réussi, de l'autre côté du Rhin. Eh oui... mais il faut prendre les Français comme ils sont. Les communes ont succédé aux paroisses, et l'esprit de clocher n'est pas près de disparaître. Un jour ou l'autre, il surgit pour mettre en pièces les plus belles constructions.

LE MAIRE DE BLENOD (MEURTHE ET MOSELLE) JOUE LES  
SERRURIERS

-----

A Blénod les Ponts à Mousson (Meurthe et Moselle), l'expulsion d'un locataire qui ne payait plus ses loyers depuis un an a pris une tournure singulière. Au petit matin un huissier de justice frappe chez M. Michel SIMON et entreprend de vider l'appartement qu'il occupe. Les quelques meubles sont laissés sur le trottoir.

Le Maire de la Commune M. Bertelle décide alors d'intervenir. D'abord en demandant au préfet de suspendre la décision d'expulsion, en organisant ensuite une opération commando. Le Maire, au milieu de la journée, perceuse en main, force lui-même la porte de l'appartement verrouillée par l'huissier et il réinstalle l'expulsé.

Dans le courant de l'après-midi nouveau rebondissement. Le Commissaire de police intervient à son tour, épaulé par les déménageurs. Mais le Préfet, s'interpose et demande "de suspendre l'action". Fin de la journée... le locataire rentrera dans ses meubles.

Le lendemain, le propriétaire de l'appartement dépose plainte contre le Maire de Blénod pour "violation de domicile". (Affaire à suivre...).

#### S. O. S. POUR L'USINE COMMUNALE

---

Il n'est sûrement pas le seul à avoir une usine sur les bras, M. le Maire de Villegouin (Indre). Beaucoup d'autres ont comme lui, investi les deniers de la Commune dans la construction d'un bâtiment industriel pour faciliter l'installation d'une petite entreprise. Mais la crise est passée par là. A Villegouin, l'entreprise de confection pour laquelle l'atelier a été édifié en 1982 a mis la clé sous la porte l'année suivante. En 1984, deux candidats à la reprise se présentent et embauchent vingt employés. Ils abandonnent à leur tour au bout d'un an.

Et M. le Maire, M. Marchais, est à nouveau en quête de locataire. Il a passé une annonce dans "La Nouvelle République" le quotidien régional "Commune de 400 habitants à 10 km de Buzançais, loue une usine moderne comprenant 150 m<sup>2</sup> d'atelier. Loyer mensuel : 800,00 F. Pas sérieux s'abstenir"...

Pierre Bonte

LA VIE COMMUNALE N° 690

==+==+==+==+==+==+==+==+==

QUERELLES EN TOUS GENRES

On peut être à la fois beau-père et bon maire, mais il ne faut pas mélanger les deux... Parce qu'elle avait quitté le domicile conjugal, M. le Maire de Mouzay (Meuse) avait cru pouvoir radier sa belle-fille de la liste électorale de la commune. "Radiation abusive", proteste la belle-fille, qui a saisi le tribunal administratif de Verdun.

"Elle n'habite plus à Mouzay, déclare le maire. C'est pourquoi la commission l'a radiée en bonne et due forme".

La belle-fille, qui a appris sa radiation le 16 mars en venant à la mairie pour voter, s'étonne : "je suis toujours domiciliée à Mouzay, légalement, et je n'ai pas demandé à être inscrite ailleurs. En plus, je n'ai pas été avisée par lettre recommandée avec accusé de réception comme l'exige la loi". La loi prévoit en effet que l'intéressée doit être avisée par lettre recommandée et qu'elle dispose de dix jours pour saisir le juge d'instance, même s'il appartient à la commission municipale d'apprécier les droits découlant de l'élection du domicile.

. . .

Faut-il rappeler qu'il est également déconseillé d'en venir aux mains pour régler les différents qui peuvent naître au sein d'un conseil municipal ? Un maire, dont nous tairons le nom par discrétion aurait dû le savoir... Son adjointe, Mme X, vient cependant de porter plainte à la gendarmerie pour avoir reçu sa main dans la figure... La scène s'est déroulée devant témoins, autour de la photocopieuse de la mairie que l'adjointe voulait utiliser et que le maire tardait à libérer.

- "Il m'a bousculée en faisant le geste de m'étrangler" affirme Mme X.

- "C'est elle qui a commencé par m'insulter, réplique le maire. Je l'ai simplement fait reculer en la tapant avec les mains ouvertes."

Voilà qui promet de l'animation pour les prochaines séances du conseil municipal, qui avait déjà la réputation d'être houleuses puisqu'un autre adjoint affirme avoir été giflé par le maire et qu'un conseiller prétend que celui-ci lui a marché "exprès" sur les pieds ! Drôle de cohabitation....

.../...

PAS DE BULLETIN DE VOTE POUR MME LE MAIRE

Incroyable mais vrai : Mme le Maire de Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) a été radiée des listes électorales de sa propre commune !

La radiation a été prononcée par le tribunal d'instance de Saint-Pons le 24 janvier dernier à la suite d'une requête d'un conseiller municipal (de l'opposition, bien sûr !) qui a pu établir que Mme Georgette TAIHADES, maire et vice-présidente du Conseil Général, n'avait ni son domicile ni sa résidence "effective et continue" sur le territoire de la commune depuis plus de six mois, comme l'exige la Loi.

Mme TAIHADES a présenté les preuves qu'elle loue un appartement à Saint-Pons et qu'elle en paie le loyer depuis le 1er mai 1985. Mais le Conseiller contestataire a pu fournir une attestation des voisins déclarant n'avoir jamais vu Mme le Maire habiter le logement loué et avoir constaté que les volets en restaient clos...

Le pourvoi en cassation ayant été rejeté à la veille du 16 mars, Mme le Maire n'a donc pas pu participer au scrutin.

LE "RAS LE BOL" D'UN MAIRE RURAL

À Vimenil (Vosges) les 131 électeurs de la Commune ont dû aller voter début avril...

But du scrutin : l'élection d'une nouvelle équipe municipale après la démission de M. le Maire et de deux conseillers.

Le Maire Maurice MENGEL n'en pouvait plus, il a préféré rendre son écharpe... à bout de souffle après deux mandats et demi... 35 ans, comme conseiller... 15 ans en tant que premier magistrat... Les explications de M. le Maire en disaient plus long qu'un grand discours.

"C'est simple dit-il... il faut tout faire".

Il n'y a pas d'employé communal, alors à l'occasion je deviens fontainier ou je colle les affiches ; je désherbe le cimetière, dépanne l'horloge, change les ampoules de rues. Tenez, aux derniers enterrements, j'ai sonné les cloches... et j'en passe. Quant aux différentes réunions, n'en parlons pas. Il faut bien présenter Vimenil et défendre ses intérêts !

.../...

Le métier de maire est devenu complexe et nous confère maintenant plus que jamais, de très lourdes responsabilités. Les administrés, et parfois les conseillers, eux-mêmes ne s'en rendent pas compte.

Puis, il y a les décisions à prendre, les réunions du Conseil, où beaucoup d'élus ne disent rien mais n'en pensent pas moins. Une fois les délibérations arrêtées, ils ne manquent pas de colporter leur point de vue dans la Commune. De tout cela aussi, Maurice MENGEL, en a assez. Enfin, il y a le poids de la gestion : "j'ai passé des journées et des nuits en soucis. Vous savez, l'argent de la commune, 'est pire que si c'était le sien. Et cela ne va pas toujours dans palabres, jalousies ou rancœurs. Il faut faire la part des choses, c'est à dire pour le mieux".

Pour Maurice MENGEL, "tout ca c'est terminé" un coup de tête, mûrement réfléchi, cependant après une nuit blanche, et le moral quelque peu sapé de devoir "terminer ainsi".

#### HISTOIRE DE FOU

-----

Parce qu'il s'opposait au remembrement de ses terres, le Maire de Chatillon en Vendelais (Ille et Vilaine) n'a pas hésité à faire interner l'un de ses administrés.

L'agriculteur, M. Marcel BERTHIER, refusait d'abandonner trois parcelles situées derrière sa ferme. Quand le bull-dozer est arrivé, escorté du maire et d'une vingtaine de gendarmes, une violente discussion s'est engagée, et M. BERTHIER, au bord de la crise de nerfs, s'est couché devant l'engin. Le Maire, M. FERARD, a alors appelé une ambulance et un médecin, qui a constaté l'état de surexcitation de l'agriculteur et l'a transporté à l'hôpital psychiatrique de Rennes.

En tant qu'officier de police judiciaire, un maire a le pouvoir d'ordonner l'internement en cas de danger imminent attesté par certificat médical ou la notoriété publique. Or, déclare M. FERARD, "il y avait danger devant la gravité des menaces de M. BERTHIER."

Le Préfet d'Ille et Vilaine ne l'a pas suivi. Le lendemain, il levait la mesure d'internement, sur l'intervention de la famille de M. BERTHIER et après avoir pris l'avis du chef de service de l'hôpital et du médecin de la direction des Affaires Sociales et Sanitaires.

Mais le bulldozer avait eu le temps de faire son travail...

Pierre Bonte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE

CONCOURS DES VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS

CAMPAGNE 1985

DIPLOME

PRIX DÉPARTEMENTAL

de

décerné à

COMMUNE de

UCHIZY

catégorie :

VILLAGES FLEURIS

Le Président du Conseil Général,

Le Président du Jury Départemental, *Docteur René Beaumont*

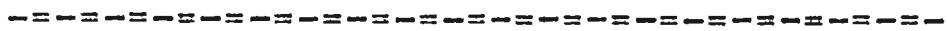
*Président de l'Union de Vire*





*Président du Conseil Général*

*vous présente ses vives félicitations pour  
le brillant comportement de votre commune  
au concours départemental des villages  
fleuris*

René BOUDIER

Docteur René BEAUMONT



**PUGHIZY**, arr. de Mâcon, canton de Tournus. — , T, , . — 800 habitants. — 8-24-24-37 km. — Autobus Citroën pour Lyon et Chalon, 6 par jour dans chaque direction; autobus de la Régie pour Tournus, le samedi, à 7 h. 30. — Superficie : 1.249 hectares. — Foires : 9 février, 25 mars, 18 mai, 18 novembre. — Marché : le jeudi. — Fêtes : La Mi-Carême et le 1er dimanche d'août —  ; des Ecuyers, à divers; à M. Guichard.

Maire : Richy.

Adjoints : Labeuf, Guillon.

Secrétaire de mairie : Longin.

Instituteur : Longin.

Institutrices : Raberin (Mme), Vaupré (Mlle).

Garde champêtre et afficheur : Dequinieux.

Perception : à Plottes.

Enregistrement : à Tournus.

Receveuse des postes : Ravet (Mlle).

Notaire : Duvault.

Caisse de crédit agricole : Bernizet, trés.

Chef de gare : Genetier.

Aubergistes : Chapuis, Drevet (P.), Morié, Taillefer, Piponnier, Prompt (J.), Collin, Darilus.

Bennes (fabr.) : Mignard.

Bicyclettes et motos : Bellevrat.

Bouchers : Ferrière, Prompt.

Boulangers : Desmaris, Pariot.

Charpentier : Gaillard.

Charrons : Marillier, Beyssac.

Chiffonniers : Bravard, Fl.âtre.

Coliffeurs : Rigaudier, Taillefer.

Cordonniers : Dequinieux, Dufal.

Couturières : Dhotal (Mlle), Gaudez (Mlle), Michel (Mme).

Electricien : Meulcau.

Epiciers-merciars : Bretigny, Gay, Morel (Mme), Pariot.

Fromages (demi-gros) : Bourgeois, Coopérative, Clerc.

Fromages (fabr.) : Coopérative laitière, Clerc.

Hôtels : Taillefer (h. du Lion-d'Or); Piponnier (h. de la Treille), Collin (h. du Centre).

Huiles (fabr.) : Bichet.

Lait : Coopérative laitière, Clerc.

Maçons : Lécuyer, Doudet, Geton, Bertholoni.

Maréchal-ferrant : Malot.

Menuisier : Gaillard.

Plâtrier : Gruthier.

Receveur ruraliste, tabac : Dotal.

Sabotier : Michel.

Serruriers-forgerons : Desmaris, Martin (M.).

Tailleur de pierre : Pradier (L.).

Tissus : Bretigny, Gay, Morel (Mme), Pariot, Thollet.

Tonnelliers : Berthier, Mignard.

Vins : Berthier, Lavocat, Chapuis (Marlus).

Principaux propriétaires : Guichard, Gratien, Richy.

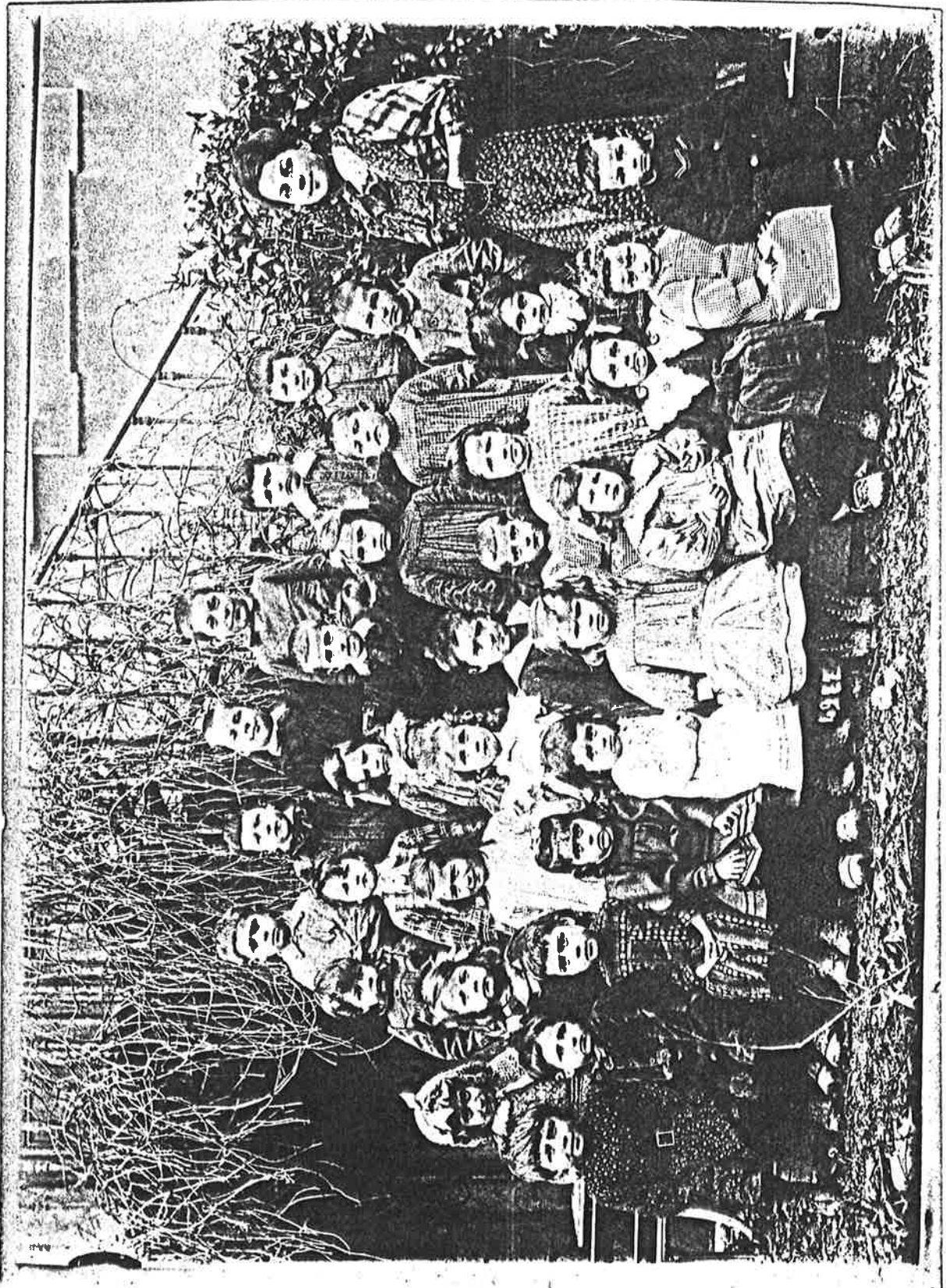


L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES D'UCHIZY

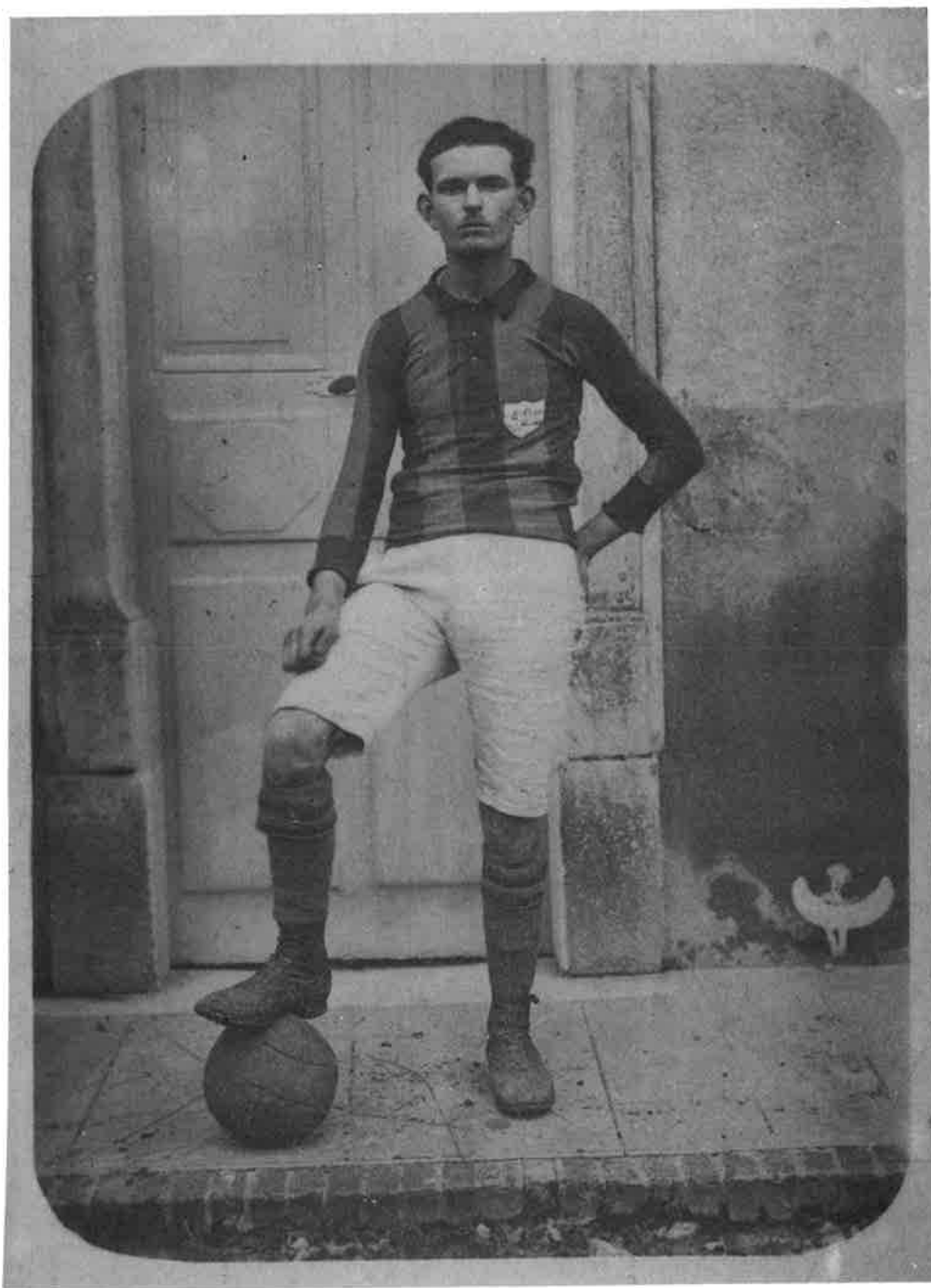
=====

LAFARGE Suzanne, COULON Yvette, PERRUSSET Andrée, LAFARGE Marie,  
PERRUSSET Jacques, PARIOT Jeannette, LONGIN Jean, MARTIN Gisèle,  
MEULEAU Gilberte, BENOIT Denise, BROUILLARD Fernande





LES CONNAISSEZ-VOUS ?



Précurseur de l'UNION SPORTIVE SARRASINE

Léon FILIATRE vers

1920

